

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DELIBERATION N° 2015-61(FIN)**

Date de convocation : 09 juin 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 16 juin le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présents :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Evelyne FAURE (représentant Monsieur Roland AUBERT), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Jean ARNAUD, Jean-Claude CASTEL (représentant Madame VAGINAY-RICOURT), Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (représentant Monsieur LOGIER), André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Serge SARDELLA.

**Etaient excusés :**

Mesdames Stéphanie COLOMBERO, Nathalie PONCE-GASSIER, Sophie VAGINAY-RICOURT (représentée par Monsieur CASTEL).

Messieurs Roland AUBERT (représenté par Madame FAURE), Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER (représenté par Monsieur JUGY), Roger MASSE, Pierre POURCIN, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Subvention exceptionnelle à l'UDSP dans le cadre de l'accueil de bénéficiaires de l'Oeuvre Des Pupilles**

**Le Président FIAERT expose :**

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute Provence (UDSP 04) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (SDIS 04) ont reçu des bénéficiaires de l'Oeuvre Des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) dans le cadre d'un séjour Paradis Blanc dans le département du 14 au 21 février 2015 et du 21 au 28 février 2015.

A ce titre, des cadeaux de bienvenue ont été offerts aux 13 jeunes représentants de l'ODP pour une somme de trois cents euros, pris en charge par l'UDSP 04.

Il vous est proposé d'intervenir à hauteur de 50 % de ces dépenses et de verser une subvention exceptionnelle de 150 € pour cette manifestation qui n'était pas prévue dans la convention liant l'UDSP et le SDIS 04.

Les crédits nécessaires sont disponibles au titre de l'exercice 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

Le Président du CASDIS

  
Claude FIAERT